

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ:

Projet de règlement #184.7 modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements » à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant des dérogations en zone inondable sur le territoire de L'Ange-Gardien.

Projet de règlement #184.8 modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements » à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant des dérogations pour l'agrandissement de deux stationnements en zone inondable sur le territoire de L'Ange-Gardien.

AVIS est donné, par le soussigné, conformément à l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

Que le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté, en date du 6 novembre 2019, le projet de règlement #184.7 modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant des dérogations en zone inondable sur le territoire de L'Ange-Gardien;

Que le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté, en date du 4 décembre 2019, le projet de règlement #184.8 modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant des dérogations pour l'agrandissement de deux stationnements en zone inondable sur le territoire de L'Ange-Gardien; .

Que le projet de règlement #184.7 vise à permettre la restructuration des activités de l'usine de béton bitumineux nécessitant le remblayage d'une superficie de 5763 m² située en zone inondable et à permettre le rehaussement d'une portion de la piste cyclable à L'Ange-Gardien dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue ;

Que le projet de règlement #184.8 vise à permettre l'agrandissement de deux stationnements reliés à des usages commerciaux situés en zone inondable sur le territoire de L'Ange-Gardien ;


Qu'une séance de consultation publique sur les projets de règlement #184.7 et #184.8 aura lieu le mercredi 29 janvier à 18h00 au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré situé au 3, rue de la seigneurie à Château-Richer;

Que l'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlement #184.7 et #184.8 et de recueillir les commentaires des personnes présentes;

Que des copies des projets de règlement #184.7 et #184.8 sont disponibles pour consultation au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré sis au 3, rue de la seigneurie à Château-Richer ainsi qu'au bureau municipal de chaque municipalité de la MRC;

Qu'une copie du document découlant des projets de règlement #184.7 et #184.8 indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme municipaux est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré au 3, rue de la seigneurie à Château-Richer.

DONNÉ à Château-Richer ce 4 décembre 2019.


Michel Bélanger, directeur général
et secrétaire-trésorier